

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 10 mai, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle de la Mairie, à Ploubazlanec sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : PUILLANDRE Elisabeth ; LOZAC'H Claude ; RANNOU Hervé.



DELBU2022-05-054

Mobilité et formation professionnelle - Modification tableau des effectifs : création contrat projet - chargé-e de projet COT et mobilisation climat énergie

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2022 et aux mobilités internes/externes

Guingamp-Paimpol Agglomération a arrêté son projet de Plan Climat Air Energie Territorial, engagé un Contrat de Relance et de Transition Ecologique et initié un Projet Alimentaire Territorial en 2021. Afin de soutenir les engagements de l'Agglomération en faveur de la transition, l'ADEME a conventionné un Contrat d'Objectif Territorial sur 4 ans (2022-2025) qui doit permettre la déclinaison intégrée de l'ensemble de ces démarches. Porteur d'un processus d'amélioration continue assorti d'objectifs chiffrés, le COT structurera les actions en matière d'énergie, d'alimentation durable, de mobilité et d'économie circulaire. Ce poste fait l'objet de financement ADEME.

Pour accompagner l'élaboration et la déclinaison de ce Contrat d'Objectif Territorial, le recrutement d'un chargé de projet COT et mobilisation Climat Energie pour une durée déterminée de 4 ans (contrat de projet) apparaît nécessaire. Il aura les missions suivantes :

- Elaborer, mettre en œuvre et piloter le dispositif contractuel COT
- Finaliser le Plan Climat Air Energie Territorial
- Mobiliser les acteurs pour la mise en œuvre de la transition énergétique

Il est donc proposé à compter du 1^{er} juin 2022 :

* De créer un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A pour une durée de 4 ans

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2022 par le Conseil d'Agglomération le 8 mars 2022 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

